



# Programme de formation

Format

Papier-Informatique

Diffusion

Externe et Interne

Date de création du programme : 25 mai 2021

Date de mise à jour du programme : 19 Octobre 2023

## Devenir Acteur PRAP IBC

(Industrie, BTP, Commerce et activités de bureau)

**Avant toute inscription, merci de prendre connaissance des objectifs et de vérifier le public concerné, les prérequis et l'adéquation avec vos besoins**

<b>OBJECTIFS</b>	<p>Instaurer une démarche de prévention dynamique et durable dans les structures du CHMY.</p> <p>Optimiser leurs pratiques professionnelles et de participer activement à l'évaluation des risques dans leurs situations de travail.</p>
<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>	<p>Comprendre l'intérêt de la prévention Connaître les risques de son métier Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain Se protéger en respectant les risques de sécurité physique et d'économie d'effort Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à la santé Proposer des améliorations à sa situation de travail Faire remonter l'information aux personnes concernées</p> <p>Modalités d'évaluation des objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Questionnaire oral</li><li>- Mise en situation et analyse</li></ul>
<b>OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES</b>	<p><b>Code du travail</b> <u>Article L412-1</u> Modifié par <a href="#">Ordonnance n°2017-1389 du 22 septembre 2017-art.2*Article L416-1</a> Modifié par <a href="#">Ordonnance n°2017-1389 du 22 septembre 2017- art.1</a> <u>Article L4121-2</u> <u>Article L4121-3</u> <u>Articles R454-1 et suivants</u> <u>Articles R4542-3 et suivants</u></p>
<b>PUBLIC CONCERNE</b>	<p>Pôle gestion et stratégie, Unités transversales, Pôle medico-technique ASHQ, Ouvrier principal, Agent de maîtrise, agent de bureau....</p>
<b>PRE-REQUIS</b>	<p>Aucun</p>
<b>MODALITES D'ACCES A LA FORMATION</b>	<p><b>Agents internes au CHMY :</b> L'inscription est réalisée par l'encadrement selon les modalités de l'établissement. <b>Agents des Établissements extérieurs :</b> Remplir le bulletin d'inscription et l'envoyer à la Cellule de Formation Continue (cf. procédure d'inscription dans le catalogue)</p>
<b>PROGRAMME DE LA FORMATION</b>	<p><b>Maîtriser les fondamentaux de la prévention des risques professionnels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les cadres légal et institutionnel de la prévention des risques.</li><li>- Les enjeux de la prévention des risques sur la santé, le travail et la performance.</li><li>- Les processus d'apparition des risques professionnels.</li><li>- Les différents risques du secteur sanitaire et social.</li><li>- Les notions d'accident de travail, d'accident de trajet et de maladie professionnelle.</li></ul> <p><b>Inscrire ses actions dans la démarche prévention :</b></p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître son potentiel d'action dans la démarche de prévention de la structure.</li> <li>- Participer activement à la démarche de prévention.</li> <li>- Interagir efficacement avec les autres acteurs de la prévention.</li> </ul> <p><b>Réaliser l'évaluation de ses risques professionnels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les techniques de prise de hauteur pour observer son travail.</li> <li>- Les limites du corps humain : anatomie, physiologie, pathologies.</li> <li>- Repérer les facteurs de chutes, d'accidents de manutention et de TMS.</li> <li>- Identifier les composantes d'une situation de travail génératrices de risques.</li> <li>- Évaluer ses contraintes physiques, mentales et émotionnelles.</li> <li>- Analyser les phases de travail à risque dans son activité professionnelle.</li> <li>- Les outils de recherche d'améliorations préventives.</li> </ul> <p><b>Adapter et optimiser ses pratiques professionnelles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.</li> <li>- Les handicaps physiques dus au travail.</li> <li>- Les manutentions protectrices adaptées à son métier.</li> </ul> <p>L'utilisation des aides techniques préventives.</p>
<b>DUREE</b>	2 jours (1+1) en présentiel, intersession de 15 jours
<b>NOM et PROFIL DES INTERVENANTS</b>	Formateurs spécialisés dans le secteur sanitaire et social et dans le secteur IBC certifié(e)s PRAP 2S et PRAP IBC par l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) Formateurs : Mme DROUIN, M. LEPRINCE,
<b>NOMBRE DE PARTICIPANTS</b>	5 groupes de 10 agents maximum
<b>DATES</b>	<b>Groupe 1</b> : 19 Janvier et 09 Février 2024 <b>Personnel Logistique</b> <b>Groupe 2</b> : 22 mars et 12 Avril 2024 <b>Personnel Administratif</b> <b>Groupe 3</b> : 17 mai et 07 Juin 2024 <b>Personnel Logistique</b> <b>Groupe 4</b> : 27 septembre et 18 octobre 2024 <b>Personnel Logistique</b> <b>Groupe 5</b> : 22 novembre et 13 décembre 2024 <b>Personnel Administratif</b>
<b>CLOTURE DES INSCRIPTIONS</b>	6 semaines avant la date de la formation
<b>LIEU</b>	Hôpital d'YZEURE – Pavillon Simon – 2ème étage
<b>METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES</b>	Utilisation de matériel selon le référentiel PRAP, vidéo projecteur, tableau paperboard, présentation Powerpoint, support pédagogique. Pédagogie ludique et applicative, expérimentations pratiques, jeux de rôles, applications concrètes. Alternance de périodes de formation en présentiel et d'applications en établissement pendant l'intersession.
<b>EVALUATION</b>	Modalités d'évaluation en début /fin de formation : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Outil d'observation et d'analyse</li> <li>- Epreuve certificative de la formation d'acteur PRAP</li> </ul> Modalités d'évaluation en fin de formation : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Questionnaire à chaud</li> </ul>
<b>COUT DE FORMATION</b>	150 € par jour et par participant pour les établissements extérieurs.
<b>ATTESTATION</b>	Une attestation de participation est remise à l'issue de la formation à chaque participant ayant suivi l'ensemble de la formation.
<b>CONTACT</b>	Cellule de Formation Continue : 04.70.35.33.62

Adaptation : le participant est en situation de handicap et sollicite une adaptation pédagogique et organisationnelle :  oui  non

Si oui, le CHMY prendra contact avec vous pour les adaptations à prévoir.